

Le plan Juncker au Luxembourg

La Société nationale de crédit et d'investissement (SNCI) collabore au niveau européen

Le Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS) entrera en vigueur dès la rentrée 2015. La SNCI et la Banque européenne d'investissement (BEI) élaborent un plan commun pour soutenir les projets d'envergure.

Relancer les investissements pour donner un coup de pouce à la croissance et à l'emploi, voilà les objectifs du Fonds européen pour les investissements stratégiques, communément appelé «Plan Juncker». Ce nouvel instrument, qui était le premier cheval de bataille du président de la Commission européenne, jouera dès la rentrée 2015. Il s'agit d'une enveloppe de 315 milliards d'euros financée par la BEI, la Commission et de l'argent privé, censée faciliter des projets d'envergure.

La BEI et la SNCI viennent de conclure un accord, ce jeudi 9 juillet à la Chambre de commerce, afin de trouver un plan de bataille commun pour promouvoir le plan Juncker au Grand-Duché. Concrètement, le principal avantage consiste en une meilleure gestion des risques qu'engendrent des investissements importants. Au Luxembourg, la SNCI joue le rôle de banque de promotion: *«Quelque part, nous assumons ce rôle depuis toujours»*, explique Marco Goeler, son sous-directeur.

Ce qui changera avec le FEIS, c'est que la SNCI réservera une enveloppe de 80 millions d'euros pour soutenir des projets qui correspondront également aux critères du plan Juncker. Mais uniquement lorsqu'il s'agira de projets portés par des entreprises: *«Le FEIS prévoit également des soutiens à des investissements dans des infrastructures. Cela dépasse les missions prévues par notre loi-cadre. Nous épaulons des entreprises.»*

Pour assurer ses fonctions dans le cadre du plan Juncker, la SNCI mise essentiellement sur deux instruments déjà existants. D'un côté, il y a le prêt indirect de développement



Les responsables de la BEI et de la SNCI signent un accord de collaboration à la Chambre de commerce

dans le cadre duquel la SNCI collabore étroitement avec sept banques implantées au Luxembourg.

Cet outil s'adresse à des sociétés de toutes tailles. Les crédits qui peuvent être débloqués varient entre 25.000 et 10 millions d'euros. L'avantage pour les investisseurs consiste dans le fait de n'avoir qu'un seul interlocuteur, à savoir la banque. Elle s'occupera du travail administratif en ce qui concerne les crédits de la SNCI.

De l'autre côté, il existe le prêt à moyen et long terme. L'entreprise qui souhaite en bénéficier s'adresse directement à la SNCI qui

analyse les différentes possibilités. Cet instrument vise aussi toutes les entreprises, quelle que soit leur taille.

Prévisibilité

«Contrairement à la plupart des crédits, nos outils de financement sont proposés à taux fixe. A une époque où les taux d'intérêts sont très bas, la plupart des instituts ne travaillent qu'avec des taux variables. Notre but c'est d'offrir une certaine prévisibilité. Le client connaît exactement sa charge financière», précise encore Marco Goeler. Quant au fonctionnement précis de cette nouvelle col-

laboration, les modalités exactes restent encore à définir.

Les responsables de la SNCI n'excluent en tout cas pas d'orienter un investisseur vers la BEI, s'ils estiment qu'un projet remplit les critères prévus par le FEIS.

Au sein de la BEI, c'est un comité d'investissement qui définira si un investissement peut bénéficier du support du FEIS. Il s'agit de savoir si le projet apporte une valeur ajoutée et s'il génère de l'emploi. Par ailleurs, il faut qu'un institut financier participe au financement.

MAURICE MAGAR